

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2024



L'an deux mil vingt-quatre, le dix juin à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. MALO Jean-Claude, Maire.

Ordre du jour :

Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 14/05/2024 et du 31/05/2024

Marchés publics

- Avenant n°07 au marché 2023-01-PB pour le lot n°01_Gros-œuvre-Reprise des feuillures en maçonnerie porte d'entrée R+1

Travaux

- Présentation de devis pour la défense extérieure contre l'incendie
- Autorisation à M. le Maire pour signer des conventions de mise à disposition pour accéder aux réserves incendie
- Présentation de devis pour la propriété du 20 avenue du 8 mai 1945
- Acquisition d'un chemin privé Rue d'Héricy

Ressources humaines

- Recrutement d'un apprenti pour la période scolaire 2024-2025

Informations diverses :

- Finances : information sur un arrêté de virement de crédit investissement
- Urbanisme : dossiers en cours et terminés
- Retours sur les commissions communales et intercommunales
- Retour sur les élections européennes
- Rappel des dates des prochains conseils municipaux

Questions diverses

Étaient présents :

ADJOINTS :

Mme DHERVILLEZ Pascale,
M. VANDERMEERSCH Aldric,
Mme BROUTE Karine,
M. DUPRE Samuel,

CONSEILLERS :

Mme COUELLE Peggy,
M. DELAUNE Valentin,
Mme LEMONNIER Valérie,
M. MANGIN Jérôme,
M. PASCAL Régis.

Absent excusé : Mme HATTON Amélie

Absent : M. LAINNE Jean-Baptiste

Procurations : Mme HATTON Amélie à M. DELAUNE Valentin

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance de conseil municipal.

Mme DHERVILLEZ a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 14 MAI 2024 ET DU 31 MAI 2024

Les procès-verbaux des réunions du 14 mai 2024 et du 31 mai 2024 sont approuvés à l'unanimité par les membres présents à ces séances.

➤ **AVENANT N°07 AU MARCHÉ 2023-01-PB POUR LE LOT N°01 GROS-ŒUVRE – REPRISE DES FEUILLURES EN MACONNERIE PORTE D'ENTREE R+1 (DELIB n°01/10-06-2024)**

M. le Maire laisse la parole à M. VANDERMEERSCH pour ce point. Il explique à l'assemblée que l'entreprise PHServices, suite à l'ouverture de la fenêtre en porte pour accéder au R+1, a transmis un devis pour la reprise des feuillures en maçonnerie. En effet, ce point n'a pas été prévu au marché et il n'est pas possible de passer outre.

L'avenant présenté comprend les modifications suivantes :

Libellé	Unité	Quantité	Type	Prix unitaire	Montant
Reprise feuillures <i>Curage par piquage et sciage des briques, ponçage, évacuation</i> <i>Reprise feuillures</i> <i>Linteau ciment reprise maçonnerie</i>	Forfait	1	<i>Travaux en plus-value</i>	878,02	878,02
				<i>TOTAL HT</i>	<i>878,02€</i>
				<i>TVA 10%</i>	<i>87,80€</i>
				<i>TOTAL TTC</i>	<i>965,82€</i>

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à un total de 878,02€ HT (965,82€ TTC), portant le montant total du lot n°01-Gros-œuvre à 15 227,72€ HT (18 185,46€ TTC).

Ces travaux en plus et moins-value ne reportent pas l'achèvement initialement prévu des travaux.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de l'avenant n°7 au marché public de travaux 2023-01-Presbytère_Lot n°01-Gros-œuvre, dont l'entreprise attributaire est PHServices, concernant les travaux en plus-value, pour un montant de 965,82€ TTC.

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°7 du présent marché et de tout document afférent à ce dossier.

CHARGE M. le Maire et les membres de la commission travaux de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente modification.

➤ **PRESENTATION DE DEVIS POUR LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DELIB n°02/10-06-2024)**

M. le Maire laisse la parole à M. VANDERMEERSCH pour ce point. Il rappelle à l'assemblée les votes lors d'un conseil précédent au sujet de la création d'une réserve incendie sur l'exploitation de M. SAHUT (zone des sapins) et la réfection du bassin de la gare (propriété intercommunale). Dans le but de ne déposer qu'un seul dossier de demande de subvention auprès du Département pour financer ces projets de création de points d'eau incendie, deux autres emplacements de travaux sont proposés à l'assemblée. Dans un premier cas il s'agit de partager avec un exploitant agricole au secteur gare (ferme LOISEL) la création d'une poche incendie extérieure de 240m³. En effet, dans le cadre d'un permis de construire pour l'agrandissement de l'exploitation, le pétitionnaire doit augmenter sa couverture du risque incendie. Après échanges avec l'exploitant, celui-ci est favorable au partage des coûts de création de la poche incendie et pour placer la poche de manière à couvrir les dernières habitations de la route de la Briqueterie. Le coût pour la commune s'élèverait à 8 450€ HT, suite au devis proposé par l'entreprise JASSAK TP. M. VANDERMEERSCH explique que cet investissement et celui de la réfection du bassin près de la gare permettra de couvrir tout ce secteur de la commune, en évitant l'acquisition de terrain.

M. le Maire rappelle qu'au départ il avait été envisagé de partager le projet avec Beuzeville-la-Grenier mais cela ne convient pas, du fait de la nécessité de couvrir le risque (côté Beuzeville) pour une maison mitoyenne, où la distance par rapport au point d'eau doit être inférieure à 200m.

M. le Maire indique qu'une convention sera nécessaire entre l'exploitant et la commune, et fera l'objet du point suivant. Mme DHERVILLEZ s'interroge sur les modalités de paiement. Mme GUILBERT explique que le paiement sera fait directement à l'entreprise selon le devis transmis. La convention précisera la prise en charge financière de la commune, qui disposera de la totalité de la réserve dans la mise à disposition.

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces travaux.

M. VANDERMEERSCH explique à l'assemblée le dernier projet de couverture de la défense incendie. Il s'agit d'installer une borne incendie rue de la libération, au pied du château d'eau pour couvrir ce secteur (route de Gonfreville-Caillet, Route du Fresne, Route de Vattetot-sous-Beaumont). Cette création intervient dans le cadre de l'extension de l'exploitation agricole de M. ANQUETIL. La création de ce poteau permettra à son projet de voir le jour. M. VANDERMEERSCH précise que ce poteau vient en complément d'un point d'eau incendie privé à créer sur l'exploitation (pris en charge entièrement par l'exploitant) et qui sera mise à disposition de la commune via une convention. Comme précédemment, ce projet de création de poteau et de convention permet à la commune d'éviter l'acquisition de terrain et de couvrir le risque jusqu'à l'entreprise Caux Maintenance.

M. VANDERMEERSCH présente le devis proposé par la SAUR pour un montant de 4 094,09€ HT.

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces travaux.

Mme DHERVILLEZ demande que soit réalisée une carte avec les points d'eau incendie sur la commune avec les rayons de couverture. M. le Maire indique que ce plan sera fait dans le cadre du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie, par le SDIS76. En parallèle, l'arrêté du Maire sur la couverture du risque incendie est en cours de relecture par les services du SDIS, avant signature.

M. le Maire indique par ailleurs que la SAUR va procéder prochainement aux mesures de débits et pressions de différents poteaux.

➤ **AUTORISATION A M. LE MAIRE POUR SIGNER DES CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION POUR ACCEDER AUX RESERVES INCENDIE (DELIB n°03/10-06-2024)**

M. le maire fait suite au point précédent, et indique à l'assemblée que pour pouvoir utiliser les points d'eau incendie qui vont être créés, des conventions sont à établir. Il s'agit d'autoriser M. le Maire à signer les conventions de mise à disposition des points d'eau incendie, comme cela a été fait précédemment. Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, est favorable, à l'unanimité.

➤ **PRESENTATION DE DEVIS POUR LA PROPRIETE DU 20 AVENUE DU 8 MAI 1945 (DELIB n°04/10-06-2024)**

M. le Maire laisse la parole à M. VANDERMEERSCH pour ce point. Il indique que les travaux démarrés en mars avancent bien, la partie charpente est terminée. La dalle du rez-de-chaussée sera coulée le 12 juin et le plaquiste commencera son intervention le 14 juin.

Il explique que le projet initial était de conserver les fenêtres et les portes. Malheureusement, les menuiseries sont oxydées, les clés cassent dans les serrures, et il s'avère que le tuyau d'arrivée d'eau est également rongé.

M. VANDERMEERSCH présente un devis de l'EURL LA CHARPENTERIE pour la fourniture et la pose de trois fenêtres PVC et une porte aluminium pour un montant de 14 000€ HT. Conscient du surcoût que cela représente sur le budget, et afin de ne pas bloquer les travaux, il propose à l'assemblée de valider ce montant maximum pour ces travaux et de continuer à solliciter d'autres entreprises pour obtenir des tarifs plus compétitifs.

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, est favorable, à l'unanimité pour ces travaux pour un montant de 14000€ HT maximum.

➤ **ACQUISITION D'UN CHEMIN PRIVE RUE D'HERICY (DELIB n°05/10-06-2024)**

M. le Maire laisse la parole à Mme DHERVILLEZ pour ce dossier. Elle rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement sur le terrain communément appelé terrain ROBERT pour réaliser, en priorité, deux terrains à bâtir. L'entreprise DEDDE est actuellement en cours de démolition et désamiantage. Elle rappelle les négociations engagées en début d'année pour l'acquisition du chemin privé parallèle au terrain, qui permettrait de desservir les terrains et éviterait des surcoûts de travaux liés à la voirie. Le chemin dessert actuellement quatre habitations. L'accord s'est conclu avec les propriétaires pour une acquisition à 2000€. Il s'agit de délibérer pour fixer les modalités à inscrire dans l'acte de vente (nom des propriétaires, numéro de parcelle, surface, notaire désigné...). Mme DHERVILLEZ rappelle les deux demandes du vendeur, à savoir : la suppression du poteau électrique à l'entrée du chemin ainsi que l'information au propriétaire en amont de la vente des terrains, sans préfiguration d'une vente in fine. Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, est favorable, à l'unanimité.

➤ **RECRUTEMENT D'UN APPRENTI POUR LA PERIODE SCOLAIRE 2024-2025 (DELIB n°06/10-06-2024)**

M. le Maire laisse la parole à Mme BROUTE pour ce dossier. Elle informe l'assemblée que le contrat d'apprentissage de M. ALLAIS, aux services techniques, se termine fin juillet, suite ces deux ans de CAP horticulture. Elle indique qu'il est important de réfléchir aux prochaines années avec notamment un départ à la retraite d'un agent des services techniques ainsi que l'évolution des missions des agents titulaires. En effet, ces deux agents sont mobilisés sur des missions diverses (ASVP, entretien et travaux dans les bâtiments communaux...) et l'assemblée est invitée à se positionner sur le recrutement d'un nouvel apprenti pour la prochaine rentrée scolaire.

Une candidature a été reçue de M. FERNAND à Yébleron, qui termine son CAP production horticole et démarre un CAP espaces verts. L'indemnité d'un apprenti mineur en 1^{ère} année s'élève à 477,07€/mois brut, soit un montant pour 2024 de 1908,28€. Mme DHERVILLEZ demande si le budget a prévu cette dépense. Mme BROUTE répond que le budget pour l'apprenti a été prévu jusqu'au mois d'août et que pour ce nouvel apprenti il ne sera pas possible de faire appel à des subventions. Ce coût doit pouvoir être intégré dans la légère marge prise mais elle indique qu'il sera nécessaire de prévoir une marge plus importante sur les charges de personnel en 2025. M. le Maire et Mme DHERVILLEZ indiquent qu'il s'agit d'être vigilant sur l'augmentation des dépenses de personnel chaque année.

Mme DHERVILLEZ interroge Mme BROUTE et Mme GUILBERT sur les dépenses impliquées par le mi-temps thérapeutique d'un agent. Mme GUILBERT indique avoir déclaré le mi-temps thérapeutique auprès de l'assurance du personnel mais n'a pas encore à ce jour de retour. Mme BROUTE précise que pour la fin d'année scolaire les agents se sont arrangés pour remplacer en conséquence l'agent absent et ainsi éviter un recrutement.

Les élus sont invités à statuer sur le recrutement d'un nouvel apprenti.

Entendu cet exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, est favorable, à 9 voix pour (M. MALO, M. VANDERMEERSCH, Mme BROUTE, M. DUPRE, Mme COUELLE, M. DELAUNE, Mme HATTON, Mme LEMONNIER et M. PASCAL) et 2 abstentions (Mme DHERVILLEZ et M. MANGIN).

INFORMATIONS DIVERSES

❖ FINANCES

M. le Maire informe l'assemblée d'un arrêté de virement de crédit en date du 30 mai 2024 en section d'investissement. Il s'agit d'un virement entre opération à l'article 203 (frais d'études) pour un montant de 69,69€ pour finaliser le paiement du solde du maître d'œuvre pour les travaux de l'aire de jeux Rue Pierre de Coubertin.

Mme DHERVILLEZ informe l'assemblée de l'accord de 50% subvention au titre de la DETR (20%) et de la DSIL (30%) concernant les travaux de réaménagement de l'église. Information sur les subventions pour le projet de l'église, 50% entre la DSIL et la DETR. Mme GUILBERT précise que pour bénéficier de la subvention les travaux devront démarrer dans les deux ans. M. le Maire indique que les recherches de financement continuent pour ce projet, avec notamment un rdv sur site fin juin avec le Département.

❖ **URBANISME**

Mme DHERVILLEZ informe des dossiers d'urbanisme terminés :

DECLARATION PREALABLE :

- DP 76141 24 G0004 – SAMFI 12 – Terres de Bréauté – installation d'ombrières photovoltaïques sur trackers – REFUS du 28/05/2024
- DP 76141 24 G0005 – REGIS Pascal – 701 route du Maugendre – abattage d'arbres – ACCORD du 23/05/2024
- DP 76141 24 G0015 – BRAINVILLE Arnaud et Charline – 23 A rue Antoine Arnaud – piscine enterrée– ACCORD du 31/05/2024
- DP 76141 24 G0018 – BORDEAUX Eric – 7 rue des bruyères – construction d'une dalle de béton pour y fixer un garage en métal – REFUS du 07/06/2024

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- PC 76141 22 G0005 – LECARPENTIER Amandine (SCI la cantinière) – 100 route de la gare – transformation du RDC actuellement identifié en habitation, en 2 cases commerciales vides – RETRAIT du 28/05/2024

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER :

- DIA 76141 24 G0003 – SCI BOUGUET – ZA des Sapins – Parcelle ZB 20 – 9779 m² – prix de vente 1 050 000€
- DIA 76141 24 G0004 – M. DENOS – 8 Rue Jean Foubert – Parcelles ZK 105 et ZK 106 – 1871 m² – prix de vente 372 000€
- DIA 76141 24 G0005 – M. CHAPELLE – 2 Avenue du 8 mai 1945 – Parcelle ZH 41 – 4422 m² - 335 000€

M. le Maire et Mme DHERVILLEZ indiquent à l'assemblée que des démarches vont être engagées auprès de la communauté de communes pour que soit délégué le droit de préemption urbain aux communes qui le souhaitent. En effet, cette délégation est importante pour les communes structurantes et avec des projets comme Bréauté. Par ailleurs, Mme DHERVILLEZ indique que deux communes ont rencontré des difficultés car n'ayant plus l'exercice du droit de préemption urbain.

❖ **COMMISSIONS**

Commission travaux : M. Le Maire rappelle que la commission travaux s'est réunie dernièrement notamment pour évoquer les différentes questions de sécurité routière route de Manneville-la-Goupil et route de Vattetot-sous-Beaumont. S'agissant de routes départementales, M. le Maire a pu rencontrer les services de la direction des routes quelques jours après cette commission. Il indique que le Département déconseille fortement les travaux/modifications envisagés par la commune car dans les faits cela augmente le risque d'accident. Pour le carrefour impasse du Moulin/Route de Gonfreville, ils conseillent d'avancer franchement le stop sur la route pour restreindre le passage à une seule voiture (type chicane). Le Département propose l'élaboration d'un dossier global d'aménagement des entrées de bourg, où 100% des travaux de fil d'eau à fil d'eau pourrait être prise en charge par le Département, à conditions d'avoir deux plateaux sur la route de Manneville. Par ailleurs, pour les travaux réalisés par la commune sur les parties trottoirs/abords/acotements, le Département peut participer aux travaux à hauteur de 30%. Par ailleurs, ils proposent une réfection du revêtement routier dans le bourg. Pour réaliser ses travaux en 2025, une étude préalable est nécessaire, où le Département peut financer jusqu'à 50%. La demande de subvention pour 2025 doit passer en commission en septembre 2024 soit un dépôt du dossier en juillet 2024 (étude préalable comprise), soit des délais très contraints. Mme COQUELLE demande si le Département ne peut pas directement réaliser l'étude et que la commune finance la moitié. M. le Maire répond que le Département va transmettre les coordonnées de bureau d'études agréés. Il indique également que cette étude n'est pas prévue au budget 2024 mais demande à l'assemblée l'autorisation de démarcher des bureaux d'études pour obtenir des devis et avoir une idée du coût que cela peut représenter. Les élus donnent leur accord à l'unanimité.

Par ailleurs, M. le Maire indique que le Département va installer un enregistreur de bruit sur la route Départementale entre Bréauté et Goderville suite à une demande des riverains concernant le bruit que génère le revêtement.

M. le Maire précise que sur la route de Manneville sont présentes de grosses ornières au niveau des accotements. Le Département est informé et va les combler avec un mélange terre/pierres.

Concernant la demande d'aménagement route de la forge, le Département s'oppose à la création d'un passage piéton, conformément à la politique générale du Département. Mme BROUTE demande s'il n'est pas possible de réduire la vitesse à 70km/h sur cette portion. La proposition sera soumise aux services du Département.

Commission animations : M. PASCAL informe des nouveautés sur la fête de la musique. Les arrêtés pour les fermetures de route dans le centre-bourg et les déviations sont en cours de rédaction. Il informe avoir relancer le groupe de musique les hirsutes pour animer sur la place de 19h à 20h. En cas de refus, le plan B sera d'installer dans le bourg la sono prévue pour le feu de la St Jean. S'enchainera ensuite à 20h le Gospel dans l'église, puis de 21h15 à 23h les agités du bocal sur la place et à partir de 23h le feu de la St Jean à côté de la salle polyvalente.

❖ **RETOUR SUR LES ELECTIONS EUROPEENNES**

Les élus débattent sur la récente dissolution de l'Assemblée Nationale par le Président de la République ainsi que les prochaines élections à venir. Un point est fait concernant la tenue du bureau de vote le 30 juin et le 07 juillet.

❖ **RAPPEL DES DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX**

M. le Maire rappelle que le prochain conseil aura lieu le mardi 2 juillet à 20h, la date étant avancée pour être encore en période scolaire.

- Informations diverses :

Mme DHERVILLEZ synthétise la restitution de Mme DURIEC sur le repérage habitat dégradé qui a eu lieu juste avant le conseil municipal. Elle rappelle les 4 Rues identifiées pour le repérage (Rues Delambre, Antoine Arnaud, d'Héricy et Route de la gare). L'étude confirme la présence d'habitat dégradé à Bréauté, et concerne majoritairement des propriétaires occupants, à l'exception du secteur de la gare où il s'agit de propriétaires bailleurs. 90 habitations ont pu être visitées et il s'agit principalement de résidences anciennes (construites avant 1945). Mme DHERVILLEZ détaille les éléments de repérage sur chaque rue identifiée.

Mme COQUELLE demande quels types de propriétaires ont été interrogés. Il s'agit de tous les types, bailleurs et occupants. L'étude conclue sur la possibilité d'élargir les périmètres aux abords des rues identifiés (6 maisons au total).

Mme DHERVILLEZ indique qu'il s'agit maintenant de rencontrer la DDTM pour savoir si cette étude permet d'intégrer la commune dans le dispositif OPAH pour que les propriétaires puissent réaliser des travaux de rénovations (notamment isolation par l'extérieure et rénovation thermique) avec des financements de l'ANAH.

M. le Maire indique avoir conclu avec l'entreprise DEDDE, dans le cadre de la démolition des bâtiments sur le terrain Rue d'Héricy, une réfection d'un chemin rural à la Hauteville, suite à plusieurs plaintes d'un riverain concernant des trous en formation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Elu	Signature
Jean-Claude MALO	
Pascale DHERVILLEZ	
Aldric VANDERMEERSCH	
Karine BROUTE	
Samuel DUPRE	
Peggy COQUELLE	
Valentin DELAUNE	
Valérie LEMONNIER	
Jérôme MANGIN	
Régis PASCAL	